

Décision

Générale

colonial

Décision n° 556 rapportant la décision n° 46 du 27 mai 1940.

n° 556

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 juin 1940

Numéro JO
n° 523 du 30/06/1940

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 468 du 27 mai 1940, mettant une somme de 19.000 francs, à prélever sur le compte de « Fonds de prévoyance », à la disposition de M. l'administrateur commandant le cercle de Djibouti chargé des achats de matériaux et de leur répartition aux propriétaires des cases du quartier de Boulaos, dont les habitations ont été gravement endommagées par les dernières pluies; Attendu que la réparation de ces habitations est devenue inutile en raison de l'évacuation de la population civile,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapportée la décision susvisée n° 468 du 27 mai 1940. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Hubert DESCHAMPS.